

volontaires. Et en ces temps troublés où pasteurs et fidèles couraient souvent les mêmes dangers pour la profession de leur foi, comment les prêtres n'auraient-ils point reçu de leurs ouailles un accueil empressé ? Il est des circonstances où la même famille donne l'hospitalité à Dieu et à ses ministres.

Cette situation ne pourra pas durer toujours. Le régime de la chaumière et de la ferme, bon pour un temps de Révolution, ne saurait convenir à tout un clergé rendu à la liberté. Il faudra bien aborder plus tard la question prosaïque du budget. En attendant, les missionnaires semblent planer au-dessus des nécessités de l'existence.

Ils planent aussi au-dessus des passions humaines. Une recommandation instante, c'est d'écarter toute préoccupation politique. « Les pasteurs rendus à leurs troupeaux, disent les évêques de Constance, doivent user de la plus grande circonspection dans tous les points de contact entre la Révolution et la croyance catholique, et ne pas compromettre leur ministère et le fruit de leur mission par un zèle indiscret et condamnable. » Cette ligne de conduite est marquée d'une façon encore plus précise dans les livres composés pour la direction du clergé à cette époque. « Nous éviterons, dit le *Manuel du Missionnaire*, ce qui pourrait indisposer contre nous les officiers publics », nous abstenant « de blesser leur conduite, soit privée, soit publique... Il vaut mieux nous taire et souffrir en silence que de nous répandre en paroles dont le moindre mal serait l'inutilité. » Nous assurerons mieux les fruits de notre ministère « *si nous nous interdisions absolument de parler contre les lois et le gouvernement... de parler politique et de paraître empressés de répandre ou même de savoir des nouvelles*; si nous gardons un profond silence sur la persécution que nous avons souff-

1. LYONNET, *Op. cit.*, I, 225.

ferte et sur la résistance que nous y avons opposée, sur les vices et les défauts de ceux qui ont détruit le bon ordre, et sur les raisons qu'on avait de leur résister. Ces sortes de discours ne serviraient qu'à exciter des disputes, des murmures, et à nourrir des haines et des animosités qu'on ne saurait trop s'empresser d'étouffer... La même règle de prudence exige que nous soyons soumis à toutes les lois..., que nous exercions les fidèles à la même soumission, et surtout que nous n'agitions pas les questions dangereuses et délicates de la légitimité des lois 1. »

Cette question de prudence, d'abstention politique, préoccupe en pleine émigration les évêques qui ont le sentiment des difficultés présentes. Du fond de son monastère de Montserrat, en Espagne, l'archevêque d'Auch, M. de La Tour du Pin, trouve dans les écrits du bouillant évêque de Tarbes, M. de Montaignac, « des expressions ou des tirades trop fortes contre la Convention ». Ce ton ne lui paraît bon qu'à « aigrir les démocrates et à provoquer la persécution. J'ai voulu, ajoute l'archevêque d'Auch, que les démocrates pussent me lire sans se fâcher. » Il y avait quelque mérite pour ces prélats, restés si royalistes au fond du cœur, à faire en quelque sorte table rase de leurs sentiments, ou du moins de les ensevelir dans le secret de leur conscience pour ne penser qu'aux intérêts spirituels de leur troupeau.

Partout, dans les instructions données aux missionnaires, il est question de paix, de pardon et d'oubli du passé. « Nous devons être bien éloignés, leur dit-on, de paraître au milieu de ce peuple, armés de toutes les foudres de l'Église contre le schisme, l'usurpation des

1. COSTE, *Manuel des Missionnaires*, pp. 24, 25. — « La religion chrétienne n'est opposée à aucune forme de gouvernement, elle peut fleurir sous toutes les espèces de régime... Les révolutions des empires lui sont toujours étrangères. » Ne point agiter les questions politiques. Ne point « attaquer en chaire ceux qui exercent le pouvoir suprême ni les magistrats ». SAUSSOL, *op. cit.*, II, pp. 48, 49, 279, 280.



biens de l'Église, la lâcheté et la perfidie ; de commencer par leur reprocher leurs égarements et leurs crimes, de ne leur annoncer que la nécessité de la pénitence sévère et des réparations auxquelles ils sont obligés. » Non, non, « l'amour du prochain, le pardon et l'oubli des injures », voilà les vertus qui devront distinguer le véritable apôtre. « Notre exemple fera encore plus d'impression que nos paroles <sup>1</sup>. » Nous devons arriver en France avec la conviction ferme que nous n'avons pas à venger mais à conquérir. Dans ce but, nous écarterons tout ce qui divise pour ne penser qu'à ce qui peut réunir les cœurs par la charité et les âmes par une même foi. On évitera même de faire allusion à ceux qui se sont mis en rupture avec les lois ecclésiastiques, comme les divorceés, à ceux qui, dans le cours d'une Révolution qui a déchaîné toutes les passions, se sont rendus coupables de quelque grand scandale ou de quelque grand crime. Ce n'est point, certes, que les pécheurs repentants, désireux de rentrer dans le giron de l'Église, ne doivent se soumettre aux conditions et à la réparation qu'elle exige. Mais il importe de ne dénoncer, de ne violenter personne. Attendons tout du temps et du retour spontané des consciences individuelles. Ainsi « la société sainte sera moins nombreuse, mais elle sera plus pure ». Comme les événements transforment les hommes ! Quelle différence entre la modestie de cette attitude, de

1. Lettre de Talleyrand-Périgord, archevêché de Reims, 10 juillet 1797. *Arch. aff. étr.*, *Ibid.*, 591, pièce 352. — *COSTE, op. cit.*, pp. 23, 32, 49; — SAUSSOL, p. 133-139, 200-211. « Si on ne voit en nous que des citoyens paisibles, bien-faisants, amis de l'ordre, occupés du soulagement de l'humanité souffrante, éloignés de toute domination, contents de pouvoir exercer la religion de nos pères dans ce qu'elle a d'essentiel et avec les limitations qu'on aura mises à tout ce qui ne regarde que l'extérieur, point empressés à recouvrer les biens, le crédit et la liberté dont nous jouissions, occupés au contraire à modérer le zèle trop ardent des fidèles qui pourrait les porter à vouloir faire dominer la religion par la violence, alors les cœurs les plus aliénés de la religion et de ses ministres se rangeront insensiblement sous ses étendards. » — « Si nous étions soupçonnés de n'aspirer qu'à recouvrer nos biens, à nous faire un parti ; si nous étions à charge aux fidèles, nous ne ferions pas grand fruit auprès de plusieurs. » *COSTE, op. cit.*, pp. 28, 58.

ce programme, et le langage, les revendications du clergé dans l'ancien régime !

Ceux qui tracent ces règles aux missionnaires n'en sont pas moins sincères. Ils savent et disent que « la conduite des pasteurs, lorsque l'exercice du culte n'est que toléré, doit être bien différente de celle qu'ils sont obligés de tenir, lorsque la religion est dominante <sup>1</sup> ». Plus tard, quand l'Église officiellement rétablie aura repris possession de son domaine et conscience de sa force, il serait difficile de la réduire à cette sorte d'impassibilité, à cette abstention complète en dehors de sa mission religieuse. Pour le moment, les prêtres ne semblent pas toucher terre. Étrangers à tout ce qui divise et passionne les hommes, ils ne veulent apparaître à leurs concitoyens que comme des envoyés célestes.

#### IV

Cet apostolat d'un nouveau genre eut un plein succès. La division des diocèses en missions fut heureuse dans plusieurs provinces. Avec ce système un clergé peu nombreux et même errant pouvait porter son action sur tous les points du territoire. Tandis que les catéchistes laïques travaillaient sur place chaque paroisse, les missionnaires parcouraient le pays, administrant les sacrements, recevant les confessions, réhabilitant les mariages. Louis XVIII, voyant ce résultat, crut devoir recommander aux évêques une telle organisation des missions, sous prétexte d'intérêts religieux, mais y cherchant, au fond, un appui pour la cause royaliste <sup>2</sup>. La correspondance qui s'établit à ce

1. *COSTE, Op. cit.*, pp. 29, 53.

2. Le roi écrivait dans une lettre datée d'octobre 1797 : « Par une note que je charge mes agents de communiquer aux évêques, et que ceux-ci feront connaître à ceux de leurs confrères avec lesquels ils sont en relation, je les exhorte à envoyer dans leurs diocèses des missionnaires également instruits, vertueux, courageux et prudents, ou à se servir pour



sujet entre les prélats et le roi prouve la prospérité des missions. Le cardinal de La Rochefoucauld donne au prince l'assurance qu'elles sont répandues dans son diocèse de Rouen et dans ceux de Limoges, de Séz et de Metz. Le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, confirme cette information pour son diocèse et va jusqu'à attester que « dans ce moment-ci (1797), il n'y a pas une seule paroisse qui manque de secours spirituels ». Le primat des Gaules, M. de Marbeuf, généralise ce mouvement pour la France entière. Après avoir vanté l'héroïsme et la prudence des missionnaires, il croit pouvoir dire au roi : « Les choses en sont à un tel point, Sire, que dans l'étendue de votre royaume, il n'est personne voulant sincèrement les secours spirituels qui ne puisse se les procurer <sup>1</sup>. » L'évêque de Boulogne, M. Asseline, donne les mêmes renseignements et ne craint pas de lancer cette affirmation : « Il y a maintenant dans l'intérieur un assez grand et peut-être un trop grand nombre de minis-

cette mission des prêtres qui sont actuellement dans le royaume et qui réunissent les qualités qu'elle exige, afin de soutenir l'esprit religieux qui commençait à reparaitre avant la dernière catastrophe (le coup d'Etat de Fructidor) et de donner à mes sujets les instructions, les consolations, en un mot, tous les secours spirituels, dont ils ont un si grand besoin pour le présent et pour l'avenir. »

1. Lettres du cardinal de La Rochefoucauld, 30 octobre 1797; du cardinal de Montmorency, datée de Paderborn, 30 novembre 1797; de M. de Marbeuf, archevêque de Lyon, datée de Lubeck, 1<sup>er</sup> octobre 1797. *Arch. aff. étr.*, fonds français, vol. 592, pièce 70, p. 120-121. Le cardinal de La Rochefoucauld écrit au roi : « Nous avons éprouvé la consolation d'avoir prévenu les pieuses intentions de Votre Majesté. Les missionnaires sont nombreux dans nos diocèses et en proportion de leur étendue. » Le cardinal de Montmorency écrit de Paderborn, le 30 novembre 1797 : « Il y a plus d'un an que j'ai établi dans tous les cantons de mon diocèse des missionnaires zélés qui ne cessent de prêcher les fidèles et de leur inculquer les principes qui les obligent à rester attachés à leur religion et à leur roi. (Cette fin de phrase pouvait être de complaisance.) Ces missionnaires ont eu jusqu'à présent le plus grand succès, et ces prêtres courageux se sont néanmoins conduits si prudemment que peu ont été découverts, arrêtés ou incarcérés. Les derniers mouvements (coup d'Etat de Fructidor) ont forcé quelques-uns de ces missionnaires à prendre la fuite; mais l'homme chargé de ma confiance, et auquel j'ai donné tous les pouvoirs, vient de parcourir tout le diocèse et a remplacé tous les missionnaires qui étaient cachés ou en fuite, de manière que dans ce moment-ci, il n'y a pas une seule paroisse qui manque de secours spirituels. »

tres fidèles eu égard à la difficulté des conjonctures <sup>1</sup>. » L'évêque de Clermont est aussi tenté de trouver trop considérable le chiffre des prêtres rentrés en France. « De tous les ecclésiastiques déportés en 1792 de mon vaste diocèse, dit le prélat, il ne m'en reste pas au-delà de cinquante dans les différentes parties de l'Europe. » Après le coup d'Etat de Fructidor, au lieu de passer la frontière, « tous ont pris le parti de se cacher <sup>2</sup> ». Tous les diocèses n'étaient pas également favorisés, mais on peut dire que l'établissement des missions était la préoccupation générale de l'épiscopat <sup>3</sup>.

## V

Nous venons d'assister, sous la Convention, sous le Directoire, à une grande expérience. L'Église, sortie de la persécution sanglante, dégagée de l'engrenage gouverne-

1. L'évêque de Boulogne distingue dans le clergé présent en France, en dehors des constitutionnels : 1<sup>er</sup> les prêtres qui n'avaient jamais voulu passer la frontière malgré tous les dangers; 2<sup>o</sup> ceux qui étaient revenus même pendant la persécution; 3<sup>o</sup> ceux qui, dans les jours plus calmes, étaient « rentrés en foule ». Le prélat ajoute : « Malgré la rigueur des lois portées depuis la dernière Révolution (coup d'Etat de Fructidor), peu de ceux qui se sont soustraits à la déportation ou qui, après l'avoir subie, sont rentrés, sortent de France. » *Arch. aff. étr.*, vol. 593, pièce 201, p. 78-82.

2. Lettre de M<sup>r</sup> de Bonal, évêque de Clermont, au président Vezet, *Arch. aff. étr.*, loc. cit., vol. 592, pièce 152.

3. L'abbé Petel étant venu à Constance en 1795, « l'archevêque de Paris, dit-il, nous proposa de passer dans son diocèse comme missionnaires. M. de Langres nous fit les mêmes offres. » Lorn, *op. cit.*, pp. 443, 444. — Le 8 septembre 1795, l'évêque de Senez écrit à ses diocésains (*op. cit.*, p. 35) : « Les circonstances m'ont enfin permis de vous envoyer quelques ouvriers courageux et fidèles... Recevez-les comme des anges. » — Le 27 juillet 1794, l'évêque de Luçon écrit à son grand vicaire (*Lettre inédite*) : « J'approuve fort la division que vous avez faite de mon diocèse et la répartition des ouvriers évangéliques proportionnelle à chaque canton. » Le même prélat, dans une lettre du 25 avril 1795, dit que les missions ont réussi « dans les diocèses de Lyon, Marseille, Aix, Toulon. Presque partout on voit tout le monde revenir à l'Église romaine. » A peu près toutes les paroisses du diocèse de Boulogne étaient pourvues dès 1797. On a conservé le nom des desservants qui les remplissaient. Les missionnaires avaient aussi envahi le diocèse de Saint-Omer. (Cf. DERAMECOURT, *op. cit.*, t. IV, p. 261-275.) — A certaines époques, les missionnaires répandus dans la haute Alsace se



mental d'ancien régime qui l'avait entraînée dans sa chute et qui va la ressaisir au XIX<sup>e</sup> siècle, a évolué dans des conditions toutes nouvelles. Sans aucun lien avec les pouvoirs humains, placée en dehors et au-dessus de la politique qui divise, dépouillée des richesses qui amollissent les âmes et excitent l'envie, elle a vécu par la seule force de l'idée religieuse. La liberté lui a été ménagée avec une parcimonie extrême, les temples n'ont été qu'entr'ouverts, le clergé a été réduit au sort le plus précaire. N'importe, cette nouvelle évangélisation de la France, dans des circonstances qui rappellent les pays de mission, a été féconde.

Elle a rapproché dans un commun malheur brebis et pasteurs. Comme il était bon ce contact du clergé et du peuple ! Ces prêtres qui, dans l'ancien régime, avaient eu parfois avec les fidèles des discussions d'intérêt, des difficultés pour la perception de la dîme, lui reviennent pauvres, dépouillés de tout, heureux de trouver un morceau de pain, de s'asseoir dans la maison du paysan, à la table de famille. L'envie qu'ils ont pu exciter autrefois a fait place à la pitié. Les épreuves de la religion, maintenant sa reviviscence, font battre d'émotion tous ces cœurs animés de la même foi. Certes, le contraste est grand entre le passé et le présent. C'est un spectacle saisissant de voir

comptaient par centaines. Détail intéressant, tout prêtre venant de Suisse pour être missionnaire recevait avant son départ, « à son choix, un louis ou 4,000 aiguilles ». (BEUCHOT, *op. cit.*, p. 81-90.) — Au témoignage de M. de Puységur, les missions n'avaient guère été organisées dans le diocèse de Bourges. Des déportés avaient même hésité à rentrer. L'archevêque de Bourges écrivait, le 9 août 1795 : « J'ai reçu plusieurs lettres de MM. les ecclésiastiques, qui me demandent de ne pas exiger d'eux leur rentrée, qu'ils croient que le moment n'est pas venu. Je leur ai répondu que mon intention, en organisant une mission, était de rendre le plus utile possible la rentrée de MM. les ecclésiastiques, mais que je ne sollicitais personne à rentrer. Je ne voudrais pas avoir à me reprocher des événements malheureux, quoique les circonstances paraissent devoir donner de la sécurité à cet égard. » (BRIMONT, *op. cit.*, pp. 196, 282, 289.) On peut encore consulter pour les missions l'ouvrage de dom PROUX, sur *Le Clergé du Mans pendant la Révolution*, t. III, p. 554-476 ; pour la Savoie (divisée en vingt-deux missions), LAVANCHY, *op. cit.*, t. I, p. 513-523 ; pour le Var, LAUGIER, *op. cit.*, pp. 155 et suiv., etc.

cette vieille Église gallicane, naguère encore si brillante, si riche, si puissante, si mêlée à toutes les manifestations de la vie politique et nationale, ramenée à une simplicité primitive, et maintenant qu'elle a été chassée de ses cathédrales fermées ou détruites, obligée d'abriter ses mystères dans les plus humbles demeures, sans qu'aucun signe extérieur, aucune convocation publique puisse les désigner comme la maison de Dieu. Cette chute ne sera pas sans compensation. L'Église, autrefois trop opulente, trop officielle, trop empêtrée dans l'État, est en train de se reconstituer dans le silence avec une organisation toute spirituelle. Prêtres et fidèles ont la joie de se revoir, de se trouver réunis devant les autels que l'impiété pouvait croire renversés pour toujours.

C'est cette correspondance de sentiments, cette sorte de complicité religieuse entre le clergé et le peuple qui rendent la réaction chrétienne si puissante, si irrésistible. « Entendez, disait Camille Jordan, du haut de la tribune du Conseil des Cinq-Cents, ces voix qui s'élèvent de toutes les parties de la France... Partout ces hommes simples et bons qui couvrent nos campagnes et les fécondent par leurs utiles travaux, tendent leurs mains suppliantes vers les pères du peuple en leur demandant qu'il leur soit permis de suivre en paix la religion de leur cœur, d'en choisir à leur gré les ministres, et de se reposer au sein de leurs plus douces habitudes, de tous les maux qu'ils ont soufferts. » Royer-Collard venait à la même place confirmer ce témoignage. « La religion, s'écriait-il, a survécu à la monarchie dont elle avait précédé la naissance ; elle a triomphé des attaques qui lui ont été livrées par la tyrannie révolutionnaire. Transmise à la génération présente par l'éducation domestique et par l'enseignement public, la persécution et l'habitude en ont gravé l'ineffaçable empreinte dans les cœurs. C'est cette religion qui est la base de la morale populaire ; c'est elle qui sanctionne les



devoirs qui lient les citoyens entre eux et avec le corps de l'État. Ébranlée pendant quelque temps, par cet esprit de discussion et de subtilité qui atteste moins peut-être les lumières de la civilisation que la corruption des mœurs et l'avilissement des caractères, elle a poussé de nouvelles et profondes racines dans le sol fertile de la persécution. La religion catholique est aujourd'hui un besoin pour la grande majorité du peuple que vous représentez. »

Cette constatation n'était point de nature à rassurer le Directoire. La résurrection, la marche envahissante du culte porté par la foi populaire ne pouvait qu'effrayer un gouvernement impie et convaincu de la complicité du trône et de l'autel. Il apprenait par ses agents que Paris comptait plus de trois cents prêtres, que le culte devenait public dans bien des provinces malgré la défense des autorités et de la loi, que telle fête avait attiré en Alsace deux mille fidèles; telle autre, dans le diocèse de Montpellier, jusqu'à huit mille. Dubruel, dans son rapport, avait pu dire en plein Conseil des Cinq-Cents : « Vingt mille prêtres à peu près ont subi la peine de la déportation, mais *le plus grand nombre de ceux-là est rentré successivement*, de manière qu'on ne compte aujourd'hui que sept à huit mille prêtres qui soient effectivement déportés<sup>1</sup>. » Le Directoire, voyant le flot montant de la réaction qui menace de le submerger, fait appel à la violence par le coup d'État du 18 fructidor. Voilà la persécution de nouveau déchaînée, les lois de déportation rétablies, les chemins de l'exil, des prisons, des pontons rouverts, les temples fermés, une nouvelle et terrible épreuve imposée aux prêtres. C'était troubler de la façon la plus grave la grande expérience de la séparation de l'Église et de l'État. Nous avons vu avec quelle parcimonie jalouse, quelle défiance ombrageuse

1. Voy. les débats du Conseil des Cinq-Cents : Rapport de Camille Jordan, 17 juin 1797 (29 prairial an V); opinion de Royer-Collard, 14 juillet 1797 (26 messidor an V); Rapport de Dubruel, 18 février et 26 ju.n 1797.

l'État s'était prêté à laisser à l'Église une liberté relative. Le culte s'était vu refuser toute publicité, le clergé toute dotation, toute hiérarchie apparente; nombre de prêtres restaient hors la loi. Eh bien, il fut prouvé que, malgré toutes les précautions, toutes les entraves, des jacobins ne pouvaient supporter ce minimum de liberté religieuse. Alors que le mot de séparation de l'Église et de l'État semble indiquer l'abstention de l'État dans le spirituel, jamais son intervention ne fut plus fréquente, plus tracassière, que dans la période qui nous occupe. Les prêtres constitutionnels eux-mêmes, qui semblaient devoir trouver faveur, ou du moins tolérance, chez les gouvernants, tant ils avaient trempé dans la Révolution, furent souvent et cruellement persécutés. Aussi la conduite des jacobins d'il y a cent ans ne nous rassure guère sur le libéralisme de leurs successeurs qui seraient chargés d'appliquer un programme de séparation de l'Église et de l'État.

Si, du côté des pouvoirs publics, l'expérience de la séparation n'avait point été sincère, parce qu'ils n'avaient pas pu tolérer la liberté de l'Église, en retour l'Église, livrée à elle-même, sans aucun appui humain, gênée dans ses mouvements, avait montré quelle vitalité elle porte en elle, quelle source de résurrection elle trouve dans la force immanente de l'idée religieuse, et comment enfin pour vivre ou pour revivre il lui suffit de la liberté. Aussi Dubruel et Camille Jordan, dans leurs fameux rapports de 1797, maintenaient la séparation de l'Église et de l'État.

Mais la liberté, la sécurité qui, depuis trois ans, étaient d'ailleurs si incomplètes, l'Église ne les avait plus. Avec Fructidor de nouvelles proscriptions recommencent pour le clergé, lui apportent de nouvelles angoisses et la lassitude d'une Révolution qui ne finissait jamais. La plupart des prêtres qui étaient rentrés en France y restèrent; mais pour eux quelle existence de vivre sur un sol qui se remettait à trembler sous leurs pas, et de falloir disputer leur



tête aux pourvoyeurs de guillotine qui s'étaient remis en quête de victimes ! Tous les documents contemporains nous donnent la sensation d'une nouvelle Terreur. Le clergé est obligé de se cacher. A combien d'autres contrées pouvaient convenir, par exemple, ces renseignements consignés dans un rapport du préfet du Doubs, avant le 18 brumaire : « J'apprends que des prêtres circulent dans le canton, mais seulement la nuit. Ils n'osent se montrer, se cachent dans les cavernes, qui sont en grand nombre, dans les rochers dont ce canton est hérissé <sup>1</sup>. » Les relations de police parlent fréquemment des *prêtres nocturnes*.

Il était, en effet, prudent de ne pas se montrer en plein jour. Quelques mois avant le Consulat la ville de Saint-Claude fut presque tout entière la proie d'un incendie. Un ecclésiastique se présente pour aider au sauvetage. « Arrête, calotin, lui crie un gendarme, plus pressé de courir sus à un curé qu'au feu : marche avec moi en prison. — Que feras-tu de lui, malheureux ? lui dit un spectateur. La maison d'arrêt est déjà en flammes, et on ouvre les portes à ceux qui y sont renfermés. » Un autre prêtre traversait à la course une rue voisine. Au même instant, un garde national lui présente la baïonnette, et allait le percer si un témoin n'eût détourné le coup <sup>2</sup>.

Voilà quelle était, après le coup d'État de Fructidor, la sécurité religieuse de la France. Aussi quel soulagement sera pour l'Église la chute d'un gouvernement qui à toutes ses hontes ajoute la persécution religieuse. Voici le Consulat qui semble apporter la paix avec la gloire. Aussitôt va se produire une poussée nouvelle et irrésistible du culte catholique qui conduira la France au Concordat.

<sup>1</sup>. Rapport de vendémiaire an VIII. (SAUZAY, *op. cit.*, t. X, p. 604-605.) — Le rapport de vendémiaire an VII (*Ibid.*, p. 932) dit : « Les prêtres déportés et émigrés parcourent le canton (de Marteau), mais les attrape qui pourra. »

<sup>2</sup>. Cf. Dom BENOIT, *op. cit.*, II, p. 888.

## CHAPITRE VII

### État du culte sous le Consulat

I. Espérances que fait naître la Révolution de Brumaire. — C'est un esprit nouveau qui s'annonce. — Mais l'ancienne législation est maintenue. — Bonaparte n'avait d'abord voulu faire qu'œuvre politique. — Son entourage et l'administration très hostiles au clergé. — Il faudra du temps pour amortir l'esprit de persécution. — Comment les lois non rapportées sont tournées par le gouvernement. — II. Malgré la modération du pouvoir, les déportés peuvent être légalement frappés de mort. — Exemples de quelques victimes. — Alerte pendant le saint sacrifice. — Précautions prises par M<sup>r</sup> d'Aviau, qui ne craint pas de donner une mission dans l'Isère. — Poétique ordination faite par lui sous un toit de chaume, dans les montagnes de l'Ardèche. Discours de l'évêque. — Précautions prises par les prêtres. Leur arrivée de nuit. — On ne se sent point encore en sûreté. — La situation morale d'un diocèse prise sur le vif. — Là, des « chrétiens restés fidèles ». Ailleurs, un « peuple sauvage, cruel pour la religion ». — Quelle révélatrice des cœurs a été la Révolution ! — III. Mais à cette époque l'opinion change vite avec les événements. — La religion profite du rétablissement de l'ordre. — Après Marengo le mouvement de réparation se précipite. — Bonaparte reçoit le clergé de Paris. — Ses déclarations en faveur de ceux qui font la promesse. — Sa défiance des évêques du dehors. — Comme la condition de retour est la soumission à la constitution, M. Émery y pousse de toutes ses forces. — Les rentrés en surveillance. — Le roi veut retenir les évêques au dehors. — IV. Comment le retour des prêtres est plus facile que celui des évêques. — Les paroisses réclament leurs anciens curés. — Quelques-uns hésitent à revenir. — Mais la masse s'ébranle et rentre en France. — V. En quel équipage arrivent les rentrants. — Enivrement du retour. — Joie de retrouver les siens. — Où se loger ? Comment subsister ? — De quel œil les Jacobins inquiets, qui ont trempé dans la Révolution, regardent ces revenants qu'on croyait partis à jamais. — VI. L'ouverture des églises s'accroît. — Les populations veulent les cloches. — Lutttes entre sonneurs et antisonneurs. — Clochettes et porte-voix. — Outre les églises, multiplication extraordinaire des oratoires, malgré la défiance du gouvernement.

### I

Tous les contemporains ont décrit la joie qu'excita « l'heureux attentat » de Brumaire. En particulier, les